

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 janvier 2026 s'est réuni en séance ordinaire le 29 décembre 2026 à 19 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ROSALIE DELTEIL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

**Présents :**

Mesdames Catherine HARDOUIN, Diana SELME et Michèle ROBERT,

Messieurs, Jean-Luc HENRY, Alain ZABROCKI, Jean-Luc GENNERAT, Roger LALLIER, Jérôme LORET et Laurent VOUETTE.

**Absents :**

Mesdames Cassandra SAM et Dominique BRUN,

Monsieur Joseph CELCAL, pouvoir donné à Monsieur Roger LALLIER,

Monsieur François CHAUT, pouvoir donné à Monsieur Xavier ROSALIE DELTEIL.

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine HARDOUIN.

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1- **Comptes rendus de commissions,**
  - 2- **Délibération location, prêt salle pour candidat élections municipales,**
  - 3- **Délibération motion de soutien au centre hospitalier de Sens,**
  - 4- **Renouvellement convention assainissement collectif (SATESE),**
  - 5- **Délibération modification des statuts communautaires de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne,**
  - 6- **Délibération de fongibilité des crédits pour 2026,**
  - 7- **Complémentaire santé et prévoyance,**
  - 8- **Devis remplacement tablette Château d'eau,**
  - 9- **Questions diverses.**
- 

**Point 1 : Comptes rendus de commissions**

**Fourrière du Sénonais :**

- On nous informe que lors de la dernière réunion du 3 décembre il y a eu une erreur matérielle pour la DM pour le renouvellement du logiciel JVS, la DM est de 2552 euros et non de 54 euros.
- Il y a eu un débat sur l'orientation budgétaire 2026, en fonctionnement, les dépenses courantes liées à l'activité en investissement les travaux de remise en état et réhabilitation sont terminés, il appartiendra à la prochaine gouvernance d'envisager d'augmenter la capacité d'accueil les recettes sont exclusivement constituées des cotisations communales.
- Il a été décidé une augmentation de la part communale de 0.07 centimes par habitant soit 0.95 centimes par habitant.
- Présentation du rapport d'activité pour 2026

**Le conseil en prend acte.**

## **Point 2 : Délibération location, prêt de salle pour candidats élections municipales**

Monsieur Le Maire propose durant la campagne électorale, le prêt à titre gracieux de la salle du Lavoir pour les listes de candidats aux élections municipales 2026.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 7 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre :**

De fixer la mise à disposition à titre gracieux, la salle du Lavoir au bénéfice des listes de candidats déclarées pour l'organisation de réunions publiques et d'animations pendant le campagne pré-électorale et électorale des élections municipales 2026.

## **Point 3: Délibération motion de soutien au centre hospitalier de Sens.**

Monsieur Le Maire informe que suite à un courrier reçu de l'assemblée national en date du 18 décembre 2025, alertant sur le retrait annoncé de l'autorisation de chirurgie oncologique mammaire au centre hospitalier de Sens, et nous a invité à faire adopter une motion demandant à l'Agence Régionale de Santé (ARS) le rétablissement de cet agrément.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 8 voix pour et 4 abstentions.**

Demande à l'ARS de Bourgogne Franche Comté de rétablir l'agrément du centre hospitalier de Sens pour la chirurgie mammaire liée au cancer.

Exprime sa vive inquiétude quant à la perte d'activité du Centre hospitalier de Sens et aux conséquences pour les habitants du territoire, affirme son attachement indéfectible au service public hospitalier et à l'égalité d'accès aux soins.

## **Point 4 : Délibération Convention assainissement collectif**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal, le renouvellement de la convention assainissement collectif (SATESE), pour une durée de de 4 ans.

Pour rappel cette convention consiste à vérifier les performances épuratoires des ouvrages, vérifie les dispositifs d'autosurveillance et à la bonne gestion des boues.

**Le conseil en prend acte.**

## **Point 5 : Délibération modifications des statuts communautaires de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne**

Monsieur Le Maire informe que suite à une réunion communautaire en date du 18 décembre 2025 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Gâtinais en bourgogne, il convient de prendre une délibération, afin d'adopter la mise à jour des statuts de la COMCOM.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter les statuts de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, tels que présentés en annexe de la délibération.**

## **Point 6 : Délibération fongibilité des crédits pour 2026.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

**Vu** l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

**Considérant** que la collectivité a adopté par la délibération n°20221006 du conseil municipal en date du 10/10/2022 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au Budget Communal.

**Vu** l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

-AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Point 7 : Complémentaire santé et prévoyance**

Retiré remis au prochain conseil municipal.

**Le Conseil en prend acte.**

**Point 8 : Devis travaux de remplacement afficheur et télégestion du château d'eau**

Monsieur le maire informe que la tablette gérant la télégestion du château d'eau est hors service et qu'il convient de la remplacer.

Le devis concernant les travaux pour le remplacement de la tablette et le renouvellement de la télégestion s'élève à 10 530.00€ HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

D'ACCEPTER le devis de 10 530.00€ HT pour effectuer les travaux de remplacement de l'afficheur et de la télégestion du château d'eau.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

**Point 9 : Questions diverses**

**CPI de Piffonds** : Monsieur Le Maire rappelle que le CPI de la Commune, ne fait partie d'aucun syndicat et que celui-ci est bien autonome.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres suivants :

Membres du Conseil Municipal.

<b>Prénom et nom</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>Absent excusé, pouvoir donné à :</b>
Xavier ROSALIE	Présent	
Jean-Luc HENRY	Présent	
Alain ZABROCKI	Présent	
Catherine HARDOUIN	Présente	
Dominique BRUN	Présente	
Joseph CELCAL	Absent	Pouvoir donné à Roger LALLIER
François CHAUT	Absent	Pouvoir donné à Xavier ROSALIE DELTEIL
Jean-Luc GENNERAT	Présent	
Roger LALLIER	Présent	
Jérôme LORET	Présent	
Michèle ROBERT	Présente	
Cassandra SAM	Absente	
Diana SELME	Présente	
Laurent VOUETTE	Présent	